



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/73
29 octobre 2015

FRANÇAIS
ORIGINAL : ENGLISH

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-quinzième réunion
Montréal, 16-20 novembre 2015

**PROPOSITION DE PROJET :
RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA**

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase 1, quatrième et dernière tranche)

ONUDI et PNUE

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS
République bolivarienne du Venezuela

I) TITRE DU PROJET	AGENCE	APPROUVÉ – RÉUNION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase 1)	Allemagne (principale)	63 ^e réunion	10 % d'ici 2025

II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2014	104,63 (tonnes PAO)
--	--------------	---------------------

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)							Année : 2014		
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123					0,08				0,08
HCFC-124					0,21				0,21
HCFC-141b		10,34							10,34
HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés		6,20							6,20
HCFC-142b					1,30				1,30
HCFC-22				0,44	87,55				87,99

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 - 2010 :	207,0	Point de départ des réductions globales durables :	208,91
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	23,16	Restante :	185,75

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2015	Total
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	2,1	2,1
	Financement (\$US)	188 589	188 589
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,2	0,2
	Financement (\$US)	15 332	15 332

VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	207,0	207,0	186,3	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	207,0	207,0	186,3	s.o.
Financement convenu (\$US)	ONUDI	Coûts du projet	654 854	603 339	324 875	0	175 432	1 758 500
		Coûts d'appui	49 114	45 250	24 366	0	13 158	131 888
	PNUE	Coûts du projet	50 646	46 661	25 125	0	13 568	136 000
		Coûts d'appui	6 584	6 066	3 266	0	1 764	17 680
Financement approuvé par ExCom (\$US)	Coûts du projet		705 500	650 000	350 000	0	0,0	1 705 500
	Coûts d'appui		55 698	51 316	27 632	0	0,0	134 646
Financement total demandé pour approbation à la présente réunion (\$US)	Coûts du projet		0	0	0	0	189 000	189 000
	Coûts d'appui		0	0	0	0	14 922	14 922

Recommandation du Secrétariat :	Pour examen individuel
--	------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela (le Venezuela), l'ONUDI, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté à la 75^e réunion une demande de financement pour la quatrième et dernière tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), au montant de 189 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 14 175 \$US.

Rapport sur la consommation de HCFC

Consommation de HCFC

2. Le gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela (le Venezuela) a déclaré une consommation de 104,63 tonnes PAO de HCFC en 2014. La consommation de HCFC en 2010-2014 est montrée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC de la République bolivarienne du Venezuela (le Venezuela) (données 2010-2014 de l'article 7)

HCFC	2010	2011	2012	2013	2014	Référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	2 769,7	2 643,31	3 518,96	2 357,27	1 685,36	2 938,7
HCFC-123	1,6	12,03	10,49	0,00	4,00	3,3
HCFC-124	0,0	0,00	6,01	0,00	9,60	0,0
HCFC-141b	376,4	176,80	469,12	93,06	94,00	359,6
HCFC-142b	59,7	0,00	10,00	0,00	20,00	87,4
Total partiel (tm)	3 207,4	2 832,14	4 014,58	2 450,33	1 812,96	3 389,0
HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés	4,6	4,50	17,47	11,26	56,37	17,40*
Total global (tm)	3 212,0	2 836,64	4 032,05	2 461,59	1 869,33	
Tonnes PAO						
HCFC-22	152,3	145,38	193,54	129,65	92,69	161,6
HCFC-123	0,1	0,24	0,21	0,00	0,08	0,1
HCFC-124	0,0	0,00	0,13	0,00	0,21	0,0
HCFC-141b	41,4	19,40	51,60	10,24	10,34	39,6
HCFC-142b	3,8	0,00	0,70	0,00	1,30	5,7
Total partiel (tonnes PAO)	216,2	165,02	246,18	139,89	104,63	207,0
HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés	0,5	0,50	1,92	1,24	6,20	1,90**
Total global (tonnes PAO)	216,7	165,52	248,10	141,13	110,83	

* Consommation moyenne de 2007 à 2009 (HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés, tirée des rapports de mise en oeuvre du programme de pays).

3. La consommation de HCFC-22 est passée de 246,18 tonnes PAO en 2012 (étant donné le gel de la consommation de HCFC en 2013) à 104,63 tonnes PAO en 2014, ce qui représente 56 pour cent de la consommation admissible de 186,30 tonnes PAO en 2015. La réduction de la consommation de HCFC-22 en 2013 est attribuable à l'utilisation des réserves de 2012 et aux difficultés en rapport avec l'importation au pays des frigorigènes et des matières premières en raison des règlements en matière de devises étrangères.

4. Selon les données recueillies auprès des techniciens en réfrigération, environ 90 tm de HCFC-22 ont été récupérées et réutilisées en 2014. Actuellement, des équipements avec mélanges de HFC sont importés au pays, et l'on utilise le CO₂ comme frigorigène de remplacement dans les supermarchés, et le HC-290, dans les réfrigérateurs commerciaux.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement est à mettre en oeuvre un système d'autorisation et de contingentement pour l'import-export de HCFC, et que la consommation totale de HCFC a été de 134,77 tonnes PAO en 2013¹ (soit 5,12 tonnes PAO de moins que la consommation déclarée dans le cadre de l'article 7 du Protocole de Montréal) et de 104,63 tonnes PAO en 2014.

6. Les procédures de vérification comprenaient des consultations avec le SENIAT (National Integrated Service for the Administration of Customs Duties and Taxes) visant à examiner les données sur l'import-export. Comme ces consultations n'ont pas été possibles, Fondo de Reconversión Industrial y Tecnológica (Fondoin) et l'Unité nationale d'ozone (UNO) ont demandé au National Statistics Institute (INE) de fournir les données disponibles sur l'import-export de HCFC, parce que les données étaient tirées exclusivement de l'administration des douanes.

Rapport sur la mise en oeuvre du programme de pays

7. Le gouvernement du Venezuela, par l'entremise de Fondoin, a déclaré, dans les rapports de mise en oeuvre du programme de pays de 2013 et 2014, des données sectorielles de consommation de HCFC qui concordent avec les données déclarées dans le rapport de vérification.

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

8. La révision et la mise à jour du décret portant sur les règlements en matière d'importation, exportation, production, utilisation et consommation des substances appauvrissant la couche d'ozone (Rules for the import, export, production, use and consumption of ozone-layer depleting substances) sont terminées, et elles seront présentées à l'Assemblée nationale pour approbation. Le logiciel développé pour le système d'autorisation d'importation et d'exportation des SAO a aussi été amélioré.

Secteur de l'entretien en réfrigération

9. Les activités suivantes ont été mises en oeuvre au cours de la troisième tranche :

- a) Séminaire sur la réglementation et l'identification des HCFC et des équipements avec HCFC, avec 120 participants du ministère de l'Environnement (notamment des fonctionnaires des douanes, membres de la police de l'environnement, et spécialistes locaux et internationaux), et distribution de 13 identificateurs de frigorigènes et de pièces de rechange à divers postes de douane;
- b) Équipement de 44 centres de formation professionnelle sélectionnés par l'« Instituto Nacional de Capacitación y Educación Socialista » (INCES) avec simulateurs de réfrigération pour la formation de techniciens;
- c) Formation de 480 techniciens, dont 429 étaient accrédités en bonnes pratiques de réfrigération et en utilisation sécuritaire des hydrocarbures (HC); formation de 80 formateurs en bonnes pratiques de réfrigération et en utilisation sécuritaire des hydrocarbures; et mise à jour du manuel pour les techniciens en réfrigération;

¹ En approuvant la troisième tranche du PGEH, on a demandé à l'ONUDI de présenter la quatrième tranche avec la vérification de la consommation en 2013, laquelle comprendrait notamment des comparaisons entre les données de l'Unité nationale d'ozone et des autorités douanières, ainsi que d'autres entrées par l'autorité des douanes, au besoin (décision 63/57 f).

- d) Organisation de visites d'étude aux producteurs de réfrigérateurs utilisant des hydrocarbures; installations de retraitement d'équipements de réfrigération récupérant des SAO; visites aux producteurs, forums internationaux et conférences internationales en rapport avec les frigorigènes naturels; et
- e) Activités de sensibilisation du public et dissémination de l'information sur les frigorigènes naturels et les solutions de remplacement.

Unité de mise en oeuvre et de suivi du projet (Groupe de gestion de projets)

10. Le suivi des activités du PGEH a été exécuté par Fondoin, en étroite collaboration avec l'ONUDI.

Financement décaissé

11. En date d'août 2015, des 1 705 500 \$US approuvés jusqu'à maintenant, 1 231 403 \$US (72 pour cent) avaient été décaissés (1 220 725 \$US pour l'ONUDI et 10 678 \$US pour le PNUE). Le solde de 474 097 \$US sera décaissé en 2015 et 2016 (Tableau 2).

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH du Venezuela (\$US)

Agence	Première tranche		Première tranche		Première tranche		Première tranche	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
ONUDI	654 854	653 258	603 339	411 281	324 875	156 186	1 583 068	1 220 725
PNUE	50 646	10 678	46 661	0	25 125	0	122 432	10 678
Total	705 500	663 936	650 000	411 281	350 000	156 186	1 705 500	1 231 403
Décaissement	94,1 %		63,3 %		44,6 %		72,2 %	

Plan de mise en oeuvre de la quatrième et dernière tranche du PGEH

12. Le 1^{er} octobre 2015, le gouvernement du Venezuela a présenté au Secrétariat du Fonds une demande officielle visant à transférer à l'ONUDI toutes les activités de l'élément assistance technique du PNUE actuellement en cours de mise en oeuvre et celles qui sont proposées dans la quatrième tranche (au montant total de 13 568 \$US approuvé en principe), soit le transfert total de 125 322 \$US (111 754 \$US représentant le solde disponible des trois premières tranches, plus 13 568 \$US associés à la quatrième tranche). Par conséquent, le PNUE remettra, à la 75^e réunion, le solde de 111 754 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 14 528 \$US.

13. En fonction de la demande du gouvernement du Venezuela, l'ONUDI a présenté un plan d'action révisé pour la quatrième et dernière tranche du PGEH, en tenant compte des activités d'assistance technique en cours de mise en oeuvre avec l'assistance du PNUE. Le plan d'action révisé sera mis en oeuvre entre décembre 2015 et décembre 2016, et les activités suivantes seront entreprises :

- a) Mise à jour du cadre législatif afin de réglementer la consommation de HCFC et les équipements de réfrigération et de climatisation avec HCFC, et d'inclure les codes douaniers (10 000 \$US);
- b) Formation du personnel de quatre laboratoires en identification des frigorigènes, et achat et distribution d'équipements, dont quatre identificateurs de frigorigènes (35 000 \$US);
- c) Formation de 320 agents de douane et d'exécution et d'autres fonctionnaires du gouvernement, conjointement avec le SENIAT et le ministère de l'Environnement, en matière de réglementation et d'identification des HCFC et des équipements avec HCFC, et de commerce illicite (35 000 \$US);

- d) Formation de 1 000 techniciens en bonnes pratiques de réfrigération et utilisation sécuritaire des hydrocarbures (85 000 \$US);
- e) Achat et livraison aux techniciens d'ensembles d'outils et de dispositifs de sécurité (96 322 \$US);
- f) Renforcement du programme de réfrigération et de certification avec l'appui des centres de formation, et normalisation des programmes de formation et des exigences en matière d'accréditation des techniciens (15 000 \$US);
- g) Essais avec des hydrocarbures comme produit de remplacement du HCFC-22 (18 000 \$US); et
- h) Activités de sensibilisation du public en ce qui a trait au système de réglementation des HCFC pour les importateurs, distributeurs, et utilisateurs de chambres frigorifiques, et autres parties intéressées (20 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Report sur la consommation de HCFC

14. En ce qui a trait aux divergences des données entre la consommation de HCFC déclarée dans le cadre de l'article 7 (139,89 tonnes PAO) et celle du rapport de vérification (134,77 tonnes PAO) en 2013, l'ONUDI a indiqué que le ministère de l'Environnement a convenu de présenter une demande officielle au Secrétariat de l'ozone afin de corriger les données déclarées en 2013 et de les remplacer par les données vérifiées lors de la mise en oeuvre du PGEH.

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la quatrième et dernière tranche du PGEH

Cadre juridique

15. Le gouvernement du Venezuela a émis des contingents d'importation de HCFC de 186,30 tonnes PAO, conformément aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal, en soulignant qu'en 2014 la consommation représentait 56 pour cent de la consommation admissible de 2015.

Secteur de l'entretien en réfrigération

16. Le Secrétariat a souligné que le plan d'action révisé pour la quatrième et dernière tranche intégrait les principales activités alors mises en oeuvre par le PNUE pour soutenir les activités d'assistance technique mises en oeuvre par l'ONUDI (renforcement du système de contingentement de l'import-export de SAO; établissement d'un contingent d'importation pour les HCFC et les équipements avec HCFC, interdiction d'installer de nouveaux équipements pendant l'exploitation d'équipements avec HCFC; formation d'agents de douane et distribution de trousseaux d'identification des SAO); et formation et certification de techniciens d'entretien en réfrigération).

17. Pendant la discussion, le Secrétariat a demandé des explications sur les activités particulières actuellement mises en oeuvre afin de traiter la question du grand nombre de personnes sans formation fournissant à l'occasion l'entretien d'équipements de réfrigération et de climatisation, ce qui entraînait des émissions importantes de frigorigènes dans l'atmosphère. L'ONUDI a indiqué dans la dernière tranche qu'elle proposait de former 1 000 autres techniciens en ayant recours à plusieurs instituts, notamment

l'INCES et certains centres de formation privés, et d'assurer ainsi la durabilité à long terme du programme de formation.

18. En réponse à une demande de renseignements visant à savoir si des reconversions à des frigorigènes inflammables étaient actuellement en cours au pays, l'ONUDI a indiqué que sa politique ne fait pas la promotion de la reconversion aux hydrocarbures, bien que cette situation ait actuellement cours au pays en dehors du PGEH. En ce moment, il n'existe aucun règlement particulier en ce qui a trait aux pratiques de reconversion. Néanmoins, l'utilisation d'hydrocarbures comme produits de remplacement fait partie de la formation et des activités de sensibilisation comprises dans le PGEH. Comme ni le gouvernement du Venezuela ni l'ONUDI ne font la promotion de la pratique de reconversion des équipements de réfrigération à des frigorigènes inflammables, aucune responsabilité n'est assumée en cas d'accident. En outre, l'ONUDI a confirmé que le gouvernement est pleinement conscient des décisions 72/17² et 73/34³ sur la reconversion des systèmes de réfrigération avec des frigorigènes inflammables.

Révision de l'accord du PGEH

19. Afin de refléter les modifications découlant du transfert des activités restantes et du financement associé du PNUE à l'ONUDI, l'Appendice 2-A (« Objectifs et financement ») de l'accord a été mis à jour et le paragraphe 16 a été révisé pour indiquer que la mise à jour de l'accord remplace celui conclu à la 67^e réunion (annexe 1 du présent document). L'accord entièrement révisé sera attaché au rapport final de la 75^e réunion.

Conclusion

20. La République bolivarienne du Venezuela est en conformité avec le Protocole de Montréal et son accord avec le Comité exécutif. Le système d'autorisation et de contingentement du pays est opérationnel et il permettra de réduire la consommation de HCFC conformément au calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. La mise en oeuvre des activités des tranches déjà approuvées et de celles qui sont prévues au cours de la quatrième tranche, y compris la formation supplémentaire, l'approvisionnement et la distribution d'équipements, renforcera davantage le secteur de l'entretien et assurera la durabilité à long terme des activités proposées à la phase I. Malgré les difficultés liées à la mise en oeuvre des activités approuvées pour le PNUE, le taux de décaissement général du PGEH était de plus de 70 pour cent en date d'août 2015.

RECOMMANDATION

21. Le Comité exécutif peut souhaiter :

- a) Prendre note :
 - i) Du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) du Venezuela;

² Afin d'inclure dans l'approbation des PGEH les tranches, projets ou activités qui ont proposé la reconversion des équipements de réfrigération et de climatisation avec HCF à des frigorigènes toxiques et inflammables, et que le Comité exécutif indique que, si le pays reconvertit des équipements de réfrigération et de climatisation avec HCFC à des frigorigènes inflammables ou toxiques et à l'entretien associé, il le fait en étant entendu qu'il en assume toutes les responsabilités et tous les risques associés.

³ Si un pays décidait, après avoir pris en compte la décision 72/17, de procéder aux reconversions qui utilisaient des substances inflammables dans des équipements initialement conçus pour des substances ininflammables, il ne devrait le faire qu'en conformité avec les normes et protocoles pertinents.

- ii) Du remboursement, à la 75^e réunion, de 111 754 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 14 528 \$US par le PNUE en rapport avec les soldes disponibles des trois premières tranches;
- b) Approuver le transfert de 111 754 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 8 381 \$US du PNUE à l'ONUDI en lien avec les soldes disponibles des trois premières tranches approuvées pour le PNUE, pour la mise en oeuvre d'activités contenues dans le plan révisé de mise en oeuvre de la tranche 2015-2016;
- c) Noter que le Secrétariat du Fonds a mis à jour l'Appendice 2-A de l'accord entre le gouvernement du Venezuela et le Comité exécutif, afin de refléter les modifications à la distribution du financement découlant du transfert des activités du PNUE à l'ONUDI, et qu'un nouveau paragraphe 16 a été ajouté pour indiquer que la mise à jour de l'accord remplace l'accord conclu à la 67^e réunion (annexe 1 du présent document).
- d) Demander au gouvernement du Venezuela et à l'ONUDI de présenter :
 - i) Le rapport d'achèvement de projet de la phase I du PGEH à la deuxième réunion du Comité exécutif en 2017;
 - ii) Un rapport de vérification de la consommation de HCFC du pays en 2015, lors de la présentation de la phase II du PGEH, pour examen par le Comité exécutif;
- e) Approuver la quatrième et dernière tranche de la phase I du PGEH du Venezuela, et du plan révisé de mise en oeuvre de la tranche 2015-2016, au niveau de financement indiqué au tableau ci-dessous, en étant entendu que si le Venezuela décidait de reconvertir des équipements à des frigorigènes inflammables ou toxiques ou les utilisait dans des équipements initialement conçus pour des substances ininflammables et pour l'entretien associé, le pays doit le faire conformément aux normes et protocoles pertinents et il en assume toutes les responsabilités et tous les risques associés.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase 1, quatrième tranche)	189 000	14 175	ONUDI

Annexe I

TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD ACTUALISÉ ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU VENEZUELA ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROFLUOROCARBONES

(Les changements pertinents sont indiqués en caractères gras afin d'en faciliter la consultation)

16. L'Accord actualisé remplace l'Accord conclu entre le gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela et le Comité exécutif à la 67^e réunion du Comité exécutif.

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Détails	2011	2012	2013	2014	2015	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	s.o.	s.o.	207,0	207,0	186,3	s.o.
1.2	Consommation totale maximum permise des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	s.o.	s.o.	207,0	207,0	186,3	s.o.
2.1	Financement convenu pour l'agence principale (ONUDI) (\$ US)	654 854	603 339	324 875	0	189 000	1 772 068
2.2	Coûts d'appui de l'Agence principale (\$ US)	49 114	45 250	24 366	0	14 175	132 905
2.3	Financement convenu pour l'Agence de coopération (PNUE) (\$ US)*	50 646	46 661	25 125	0	0	122 432
2.4	Coûts d'appui de l'agence de coopération (\$ US)*	6 584	6 066	3 266	0	0	15 916
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	705 500	650 000	350 000	0	189 000	1 894 500
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	55 698	51 316	27 632	0	14 175	148 821
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	761 198	701 316	377 632	0	203 175	2 043 321
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue d'éliminer aux termes du présent Accord (tonnes PAO)						23,16
4.1.2	Élimination de HCFC-22 à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)						s.o.
4.1.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO)						138,47
4.2.1	Élimination totale de HCFC-124 convenue d'éliminer aux termes du présent Accord (tonnes PAO)						s.o.
4.2.2	Élimination de HCFC-124 à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)						s.o.
4.2.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-124 (tonnes PAO)						0
4.3.1	Élimination totale de HCFC-141b convenue d'éliminer aux termes du présent Accord (tonnes PAO)						s.o.
4.3.2	Élimination de HCFC-141b à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)						s.o.
4.3.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-141b (tonnes PAO)						39,56
4.4.1	Élimination totale de HCFC-142b convenue d'éliminer aux termes du présent Accord (tonnes PAO)						s.o.
4.4.2	Élimination de HCFC-142b à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)						s.o.
4.4.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-142b (tonnes PAO)						5,68
4.5.1	Élimination totale de HCFC-123 convenue d'éliminer aux termes du présent Accord (tonnes PAO)						s.o.
4.5.2	Élimination de HCFC-123 à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)						s.o.
4.5.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-123 (tonnes PAO)						0,07
4.6.1	Élimination totale du HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés convenue d'éliminer aux termes du présent Accord (tonnes PAO)						s.o.
4.6.2	Élimination de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)						s.o.
4.6.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés (tonnes PAO)						1,91

*Solde de 39 968 \$US de la première tranche et financement de la 2^e et de la 4^e tranches transférés à l'ONUDI à la 75^e réunion.